

- Actes d'état civil
- Mandat, dépenses et recettes prévus au budget.
- Différentes demandes et papier administratif.
- Authentification de documents et signatures.
- Les demandes de permis de construire.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, de déléguer au 3ème adjoint en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie PREVOST Maire, de signer les différents documents cités.

43.2022 Objet de la délibération : fixant le montant de l'indemnités de fonction pour le 3ème adjoint.

Le conseil municipal de la commune de GRIVESNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au 3ème adjoint.

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 :

3ème adjoint : 6,60 %.

Article 2 : Dit que cette délibération prend effet à la date de l'élection du 3ème adjoint le 09 mai 2022.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

44/2022 Objet de la délibération : devis pour le feu d'artifice.

Madame le maire propose d'organiser un feu d'artifice pour le 13 juillet afin que les habitants de Grivesnes et des hameaux puissent se retrouver.

Montant du devis de la société WAGNON 203, rue de l'Alma – 59052 ROUBAIX CEDEX 1 : 1685 € T.T.C

Après délibération, les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

45/2022 Objet de la délibération : emplacement d'un foodtruck.

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de Madame DEVENNELLE Maryne qui souhaite installer un foodtruck dans la commune. Faut-il demander une indemnité pour l'emplacement.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et ne souhaitent pas demander une indemnité.

46/2022 Objet de la délibération : demande du 2^{ème} acompte des RPI n°2 et 4 pour le fonctionnement de la cantine, pour l'année scolaire 2021/2022.

Elle propose aux conseillers de réclamer le 2^{ème}acompte pour le fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2021/2022. Madame le Maire propose de majorer l'acompte car les charges du personnel ont augmenté.

Après délibération, les conseillers acceptent et les acomptes suivants seront demandés aux communes et versées sur le budget du RPI 2 et 4 :

COMMUNE	MONTANT DU 2^{er} ACOMTPE 2022
CHIRMONT	3 000 €
COULLEMELLE	3 000 €
ESCLAINVILLERS	3 000 €
FOLLEVILLE	3 000 €
GRIVESNES	3 000 €
MALPART	2 000 €
QUIRY LE SEC	3 000 €
SOURDON	3 000 €
VILLERS TOURNELLE	3 000 €

47/2022 Objet de la délibération : devis pour la création d'une Aire de jeux pour enfants.

Madame le Maire présente le devis de la société RENOV'SPORT de BEAUQUESNE pour l'installation d'une Aire de jeux pour enfants sur la Place de Rouen afin d'apporter un lieu de détente pour les enfants.

Montant du devis : 36 132,00 € T.T.C ;

Après délibération à l'unanimité, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à signer le devis.

48/2022 Objet de la délibération : devis pour la création de 4 terrains de pétanque.

Madame le Maire présente le devis de la société RENOV'SPORT de BEAUQUESNE pour la création de 4 terrains de pétanque sur la Place de Rouen.

Montant du devis : 14 427,12 € T.T.C.

Après délibération à l'unanimité, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à signer le devis.

49/2022 Objet de la délibération : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR), pour la création d'une aire de jeux et de 4 terrains de pétanque.

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'installer une aire de jeux et de 4 terrains de pétanque sur la Place de Rouen afin d'apporter un lieu de détente pour les enfants et les adultes.

Pour un montant des travaux estimé à : 42 132,60 € HT.

Correspondant aux devis présentés par la société RENOV'SPORT 36 Route de Puchevillers 80600 BEAUQUESNE.

	Taux d'aide (%)	Montant de l'aide (€ H.T)
État DETR	35,00 %	14 746,00 €
Conseil Départemental Pour les terrains de pétanque	12022,60 x 40 % =	4809,00 €
Fonds propre commune de Grivesnes		22577,60 €
Total T.H		42132,60 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil, après en avoir délibéré :

- **Approuve le projet tel qu'il lui a été proposé,**
- **Autorise son Maire à solliciter la participation financière de l'État titre au titre du dispositif DETR.**
- **Autorise son Maire à pourvoir à l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne avancée du projet.**

50/2022 Objet de la délibération : demande de subvention au Conseil Départemental pour le dispositif « équipements sportifs de proximité » concernant la création de 4 terrains de pétanque.

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'installer une aire de jeux et de 4 terrains de pétanque sur la Place de Rouen afin d'apporter un lieu de détente pour les enfants et les adultes.

Pour un montant des travaux estimé à : 12 022,60 € HT.

Correspondant aux devis présentés par la société RENOV'SPORT 36 Route de Puchevillers 80600 BEAUQUESNE.

	Taux d'aide (%)	Montant de l'aide (€ H.T)
Conseil Départemental Pour les terrains de pétanque	12022,60 x 40 % =	4809,00 €
Fonds propre commune de Grivesnes		7 213,60 €
Total T.H		12022,60 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil, après en avoir délibéré :

- **Approuve le projet tel qu'il lui a été proposé,**
- **Autorise son Maire à solliciter la participation financière du Conseil Départemental pour le dispositif « équipements sportifs de proximité ».**
- **Autorise son Maire à pourvoir à l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne avancée du projet.**
-

PROJET EOLIEN DE LA SOCIETE VOLKSWIND :

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a rencontré une personne de la société VOLKSWIND pour l'implantation d'éoliennes entre Malpart et Grivesnes. Les agriculteurs concernés ne veulent pas d'implanter d'éoliennes sur leurs parcelles. Dossier à suivre.

51/2022 Objet de la délibération : parc éolien Louvrechy – Thory – Chirmont – Sourdon.

Madame le Maire fait part aux conseillers que la société VOLKSWIND souhaite changer les éoliennes, en mettant des machines plus puissantes de 4,2 à 6 Mgw. Une nouvelle étude va être réalisée pour ce projet. Il faut modifier les distances car elles seront plus hautes et éventuellement empiéter sur le territoire de Grivesnes.

Madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour cette nouvelle implantation sur le territoire de Grivesnes qui sera située à 900 mètres des habitations.

Délibération adoptée à la majorité,

Nombre de membres en exercice : 10

Nombres de personnes présentes : 09

Nombre de suffrage exprimés : 09

Vote pour : 6

Vote contre : 3

52/2022 Objet de la délibération : devis pour l'installation d'une lanterne rue d'Aubvillers.

Madame le Maire informe les conseillers qu'un administré désirait un éclairage public dans son quartier.

Madame le Maire présente le devis de la société CYNERGIE d'Ailly-sur-Noye :

Montant du devis : 822,00 € T.T.C.

Après délibération à l'unanimité, les conseillers acceptent le devis de la société CYNERGIE et autorisent Madame le Maire à signer le devis.

DEBROUSSAILLAGE : Voir l'entreprise GEORGET pour intervenir dans des endroits accidentogènes pour passer le débroussailleur – Route d'Aubvillers – virage de la Folie.

LOGEMENTS COMMUNAUX :

Logement d'Ainval : des soucis avec l'assainissement. Messieurs Roger BONNENFANT et Nicolas VION vont intervenir.

Ancienne Poste : repeindre les fenêtres et prévoir des volets roulants pour l'étage.

RESERVE INCENDIE : Il faut prévoir une réserve à incendie au hameau de la Folie.

Demander un devis pour une citerne enterrée.

AMENAGEMENT LE PLESSIER : Madame le Maire a reçu l'accord du Département pour l'aménagement du Plessier.

PLUi : rencontre avec les agents du bureau d'études pour évaluer le territoire.

SOMEA : intervention le mardi 17 mai à 9h30 dans la salle des fêtes de Grivesnes pour les ruissellements et inondations. Et le mercredi 18 mai à 9h30 à Mailly Raineval.

INFORMATIQUE : la deuxième session aura lieu le 6 juillet à 13h30.

PROTECTION DES DONNEES : la société ADICO intervient le 23 mai.

COMMISSION DES LISTES ELECTIONS : les membres de la commission se réuniront le vendredi 20 mai à 19heures.

DELINQUANCE : vol d'un panneau de signalisation et de son poteau rue Verte.

La séance est levée à 22h30,

les membres du conseil,

Madame le Maire,

Anne-Marie PRÉVOST

